



**Mémoire prébudgétaire de Merck Canada Inc.
en prévision du Budget 2023-2024
du gouvernement du Québec**

À propos de Merck Canada Inc.

Merck Canada Inc. (Merck) soumet ce mémoire dans le cadre des consultations en prévision du Budget 2023-2024 du gouvernement du Québec.

Depuis plus d'un siècle, Merck invente et développe des médicaments et des vaccins pour plusieurs des maladies les plus complexes au monde. Merck est une société biopharmaceutique mondiale de premier plan qui possède un portefeuille diversifié de médicaments d'ordonnance et de vaccins.

Au Canada, Merck est un chef de file dans une vaste gamme de domaines tels que l'oncologie, les maladies infectieuses, le diabète et les vaccins, et commercialise plus de 250 produits pharmaceutiques et de santé animale. Merck, dont le siège social est situé au Québec, emploie environ 590 personnes.

Merck est également l'un des principaux investisseurs en R et D au Canada, avec des investissements totalisant plus de 1,3 milliards de dollars depuis 2000. Merck s'engage à soutenir le Québec en tant que destination pour la recherche, les investissements et les essais cliniques, des activités qui favorisent l'économie québécoise. Merck investit actuellement dans plus de 100 essais cliniques impliquant plus de 500 sites de recherche et plus de 3 000 patients à travers le Canada, dont plusieurs au Québec.

Résumé des recommandations

Dans le présent mémoire, Merck Canada formule six recommandations pour le Budget 2023-24 qui contribueront à accroître le potentiel économique du Québec¹ en veillant à ce que ses citoyens soient en meilleure santé, sa main-d'œuvre plus productive et en soutenant son économie du savoir.

Première recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'adopter un plan de lutte contre le cancer qui comprend des objectifs de rendement précis et un mécanisme de surveillance et de rapport pour renforcer les mesures préventives et réduire les délais de dépistage, de diagnostic et de traitement du cancer.

Deuxième recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec de réduire les délais de remboursement des médicaments novateurs afin de permettre aux Québécois d'accéder plus rapidement aux nouvelles thérapies, notamment en oncologie, et d'attirer davantage d'investissements en recherche de la santé dans la province.

¹ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-ministre-des-finances-lance-les-consultations-prebudgetaires-en-ligne-1-45026>

Troisième recommandation

Nous recommandons que le gouvernement du Québec alloue les ressources financières nécessaires pour renforcer le programme d'immunisation contre le virus du papillome humain (VPH) afin d'augmenter le taux de vaccination et prévenir davantage de cancers causés par le VPH.

Quatrième recommandation

Nous recommandons que le gouvernement du Québec alloue des ressources additionnelles en matière de santé publique et de santé durable à compter de l'année 2023-24 afin d'appuyer de nouveaux programmes d'immunisation et améliorer les programmes actuels afin d'offrir une protection accrue aux Québécois de maladies qui seraient évitables.

Cinquième recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec qu'il mette en œuvre et finance adéquatement le plan d'action pour le traitement des maladies rares afin de tirer parti d'énormes avantages pour la santé et l'économie de la province.

Sixième recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec qu'il sensibilise davantage le gouvernement fédéral des impacts potentiels d'une nouvelle réglementation abusive de réduction des prix des médicaments et d'opter pour une approche équilibrée et prévisible afin de permettre aux Québécois d'avoir accès en temps opportun à de nouveaux médicaments et d'aider à prévenir un déclin d'investissements potentiels dans notre écosystème de recherche en santé et notre secteur des sciences de la vie.

Contexte et justification des recommandations

Première recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'adopter un plan de lutte contre le cancer qui comprend des objectifs de rendement précis et un mécanisme de surveillance et de rapport pour renforcer les mesures préventives et réduire les délais de dépistage, de diagnostic et de traitement du cancer.

Le système de santé du Québec est mis à rude épreuve pour répondre aux besoins des patients, y compris ceux qui souffrent de maladies graves comme le cancer. Le système a été gravement touché par la pandémie, ce qui a créé des retards pour de nombreuses interventions et de nombreux traitements, y compris dans le dépistage du cancer et les procédures de diagnostic. Selon les résultats d'un sondage publiés par la Société canadienne du cancer le 4 février 2023, encore 25% des répondants atteints de cancer ont subi des annulations ou des reports de rendez-vous et 33% ont déclaré qu'ils n'étaient pas assurés de recevoir des soins de qualité de manière ponctuelle en cas d'une urgence liée au cancer².

Même avant la pandémie, le système de santé du Québec était soumis à d'énormes pressions pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et à l'incidence croissante du cancer qui en découle.

² <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/l-acces-aux-soins-contre-le-cancer-demeure-inegal-trois-ans-apres-le-debut-de-la-pandemie-revele-un-sondage-de-la-societe-canadienne-du-cancer-821473532.html>

La part des personnes âgées de 65 ans et plus dépassait déjà le seuil des 20 % au Québec en 2022³. Cette population en croissance rapide est la plus susceptible de contracter un cancer puisque 90 % des Canadiens qui reçoivent un diagnostic de cancer ont 50 ans et plus⁴. La Société canadienne du cancer prévoit une augmentation de 40 % de l'incidence du cancer de 2015 à 2030⁵.

Nous saluons les efforts récents déployés par le gouvernement du Québec pour améliorer la qualité des soins et éliminer les retards. Le gouvernement a mis en place un plan afin de réformer le système de santé québécois. Il a aussi adopté trois stratégies phares afin d'appuyer son plan en santé, y compris la Stratégie québécoise des sciences de la vie, la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation et la Politique québécoise pour les maladies rares.

En plus de ces efforts, et pour assurer des résultats positifs et concrets en matière de soins aux personnes atteintes de cancer au Québec, nous recommandons l'adoption d'un plan de soins en cancérologie. Nous avons besoin d'un plan de lutte contre le cancer qui comprend des objectifs de rendement précis assortis d'échéanciers clairs pour les atteindre en ce qui concerne la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer. Le gouvernement devrait également mettre en œuvre un solide système de surveillance et de production de rapports pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs de rendement du plan de lutte contre le cancer, y compris des tableaux de bord publics et des rapports annuels couvrant un large éventail de cancers.

En ce qui concerne plus précisément le dépistage du cancer du poumon, nous félicitons le gouvernement d'avoir mis en place un projet pilote. Nous recommandons que le gouvernement continue d'élargir ce programme et qu'il finisse par le rendre permanent. Le cancer du poumon est le cancer le plus couramment diagnostiqué et le cancer le plus mortel de tous les cancers au Canada. L'amélioration du dépistage sauvera des vies et pourrait aussi réduire les interventions en soins de santé.

L'amélioration de la qualité et de la rapidité du système de soins en cancérologie grâce à un plan de lutte contre le cancer exigera des ressources supplémentaires. Nous encourageons donc le gouvernement du Québec à augmenter de façon significative le financement des soins en cancérologie, notamment pour renforcer les mesures de prévention, réduire les délais de dépistage, assurer le diagnostic précoce des cancers et assurer un accès rapide aux traitements et aux soins. En particulier, le financement supplémentaire en matière de santé que le gouvernement fédéral promet d'offrir aux provinces pourrait être utilisé en partie par le gouvernement du Québec pour relever ces défis importants dans le domaine de l'oncologie.

3

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1710000501&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.1&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20220101%2C20220101>

⁴ Société canadienne du cancer, Statistiques canadiennes sur le cancer 2021, page 13 : https://cdn.cancer.ca/-/media/files/cancer-information/resources/publications/2021-canadian-cancer-statistics-special-report/0835-2976-2021-canadian-cancer-statistics-fr.pdf?rev=8e016fe8c5ea4c23b05ea08bf1018ca6&hash=C5BAEC543E496EDD8460CBBF6D44A010&_ga=2.144315573.1291585452.1640183778-1893811062.1628545376

⁵ <https://cancer.ca/fr/research/cancer-statistics>

Deuxième recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec de réduire les délais de remboursement des médicaments novateurs afin de permettre aux Québécois d'accéder plus rapidement aux nouvelles thérapies, notamment en oncologie, et d'attirer davantage d'investissements en recherche de la santé dans la province.

La Stratégie québécoise des sciences de la vie renouvelée en 2022 reconnaît l'importance d'accélérer l'accès aux médicaments innovants et prévoit l'allocation des « ressources nécessaires pour permettre au Québec de conserver sa position de leader canadien en matière de rapidité d'inscription » pour ces thérapies.

En offrant un accès au marché rapide pour les médicaments innovants, le Québec octroie non seulement un avantage à sa population, mais il favorise aussi un meilleur environnement commercial pour le secteur des sciences de la vie qui constitue l'un des piliers clés de son économie. Ceci permet d'ailleurs au Québec de se démarquer par rapport aux autres provinces et de mieux se positionner à l'échelle mondiale pour attirer davantage d'investissements en matière de recherche en santé.

Cependant, bien que le Québec ait adopté au cours des dernières années des mesures en vue d'arrimer son système de remboursement avec celui des autres provinces canadiennes et de diminuer les délais de remboursement, il demeure que les délais sont toujours longs. En fait, des données récentes de la firme IQVIA démontrent que le délai entre l'avis de conformité d'un médicament émis par Santé Canada et son remboursement au Québec était de plus de 400 jours au cours de l'année 2022⁶. Plusieurs raisons expliquent ces longs délais. D'abord, depuis la pandémie, les délais pour faire évaluer de nouveaux médicaments auprès de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) ne cessent de s'allonger. En fait, l'INESSS a dû mettre en place une liste d'attente pour les évaluations de médicaments. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (l'APP) prend en moyenne 10 mois pour compléter une négociation quant au prix d'un médicament⁷, ce qui est déraisonnablement long.

Nous encourageons ainsi le gouvernement du Québec à adopter des mesures immédiates afin de réduire les délais de remboursement. Donner accès aux nouvelles thérapies le plus tôt possible surtout dans le domaine de l'oncologie est essentiel pour obtenir les meilleurs résultats de santé possibles pour les Québécois.

Plus particulièrement, nous recommandons qu'un plan de redressement avec un appui financier approprié soit mis en place pour éliminer la liste d'attente pour l'évaluation de médicaments par l'INESSS et rétablir les délais habituels observés par l'agence avant la pandémie. Aussi, nous encourageons le gouvernement du Québec à faire preuve de leadership et de travailler avec les autres provinces afin de réduire des délais de négociations avec l'APP et de continuer à déployer des efforts pour aussi réduire la période qui s'écoule entre la conclusion d'une entente avec l'APP et le remboursement du médicament par le régime d'assurance médicaments du Québec.

⁶ IQVIA, Provincial Reimbursement Advisor, Volume 25, Issue 5, novembre 2022, figure 3, p.62.

⁷ https://morseconsulting.ca/wp-content/uploads/2022/03/pCPA-Year-in-Review-2021.pdf?utm_source=post-pdf&utm_medium=email&utm_campaign=pcpa-year-in-review-2021

Troisième recommandation

Nous recommandons que le gouvernement du Québec alloue les ressources financières nécessaires pour renforcer le programme d'immunisation contre le virus du papillome humain (VPH) afin d'augmenter le taux de vaccination et prévenir davantage de cancers causés par le VPH.

Les vaccins sont des outils efficaces pour prévenir les maladies, réduire les coûts liés aux soins de santé et atténuer les souffrances. Ils offrent des avantages économiques en contribuant à la réduction des absences au travail, des hospitalisations et de la demande d'autres traitements coûteux, y compris les visites à l'urgence et les consultations avec un médecin. La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière de façon encore plus évidente la valeur des vaccins pour prévenir les maladies graves, y compris le cancer.

La mise en œuvre de programmes de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH) dans les écoles par le gouvernement du Québec a permis de prévenir un nombre important de cancers et de maladies liés au VPH et de coûts connexes. Une étude publiée dans *The Lancet* en novembre 2021 montre qu'en Angleterre, l'incidence du cancer du col de l'utérus a diminué de 87 % chez les femmes dans la vingtaine qui se sont vu offrir le vaccin à l'âge de 12 ou 13 ans dans le cadre du programme de vaccination contre le VPH du Royaume-Uni. D'après les résultats de l'étude, le programme a presque réussi à éliminer le cancer du col de l'utérus chez les femmes nées depuis le 1^{er} septembre 1995⁸. Un programme de vaccination efficace devrait avoir le même impact considérable au Québec.

Au Québec, le taux de vaccination contre le VPH est de 81%⁹, ce qui est supérieur à la moyenne nationale mais inférieur à l'objectif de 90% visé par le Programme national de santé public. Il s'agit clairement d'un domaine où un financement supplémentaire pourrait avoir une incidence importante sur l'atteinte de cet objectif. Pour le gouvernement du Québec, un tel investissement éviterait les coûts liés aux traitements et aux soins du cancer et aiderait à garder davantage de Québécois en santé, les rendant ainsi plus actifs et productifs.

Quatrième recommandation

Nous recommandons que le gouvernement du Québec alloue des ressources additionnelles en matière de santé publique et de santé durable à compter de l'année 2023-24 afin d'appuyer de nouveaux programmes de vaccination qui offriront une protection accrue aux Québécois.

Un financement supplémentaire en matière de santé publique permettrait d'acheter de nouveaux vaccins qui offriraient aux Québécois une meilleure protection contre les maladies évitables par la vaccination et qui contribueraient à réduire la circulation de ces maladies. Ceci améliorerait non seulement la santé des Québécois, mais permettrait aussi de réaliser des économies importantes pour le système de santé et de mieux soutenir notre économie. L'immunisation et la vaccination représente l'un des meilleurs investissements en matière de santé durable.

⁸ Falcaro M. et coll., The effects of the national HPV vaccination programme in England, UK, on cervical cancer and grade 3 cervical intraepithelial neoplasia incidence: a register-based observational study, *The Lancet*, 398:10316, 2084-2092, le 4 décembre 2021, mis en ligne le 3 novembre 2021.

[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)02178-4/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)02178-4/fulltext)

⁹ Flash Vigie. Volume 16, No 5, décembre 2022 :

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/flashvigie/FlashVigie_vol16_no5.pdf

Étant donné les taux élevés d'infections qui circulent récemment en plus de la COVID-19, on s'attend à ce qu'il y ait d'importantes avancées concernant les programmes de vaccination financés par les fonds publics au niveau national.

Ainsi, au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec devrait maintenir son allocation financière actuelle pour les vaccins financés par les fonds publics, ainsi qu'augmenter son allocation de base pour pouvoir adéquatement protéger la population contre les maladies évitables par la vaccination.

Nous encourageons également le gouvernement du Québec à demander au gouvernement fédéral et à l'Agence de la santé publique du Canada des fonds de démarrage supplémentaires pour aider à financer de nouveaux programmes de vaccination au fur et à mesure que de nouveaux vaccins sont approuvés.

Cinquième recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec qu'il mette en œuvre et finance adéquatement le plan d'action pour le traitement des maladies rares afin de tirer parti d'énormes avantages pour la santé et l'économie de la province.

Nous entrons dans ce qui promet d'être un nouvel âge d'or pour les percées en recherche médicale. Notre compréhension du génome humain et de la base génétique des maladies continue de croître de façon exponentielle. Nous sommes sur le point de développer de nouvelles thérapies de pointe qui peuvent aider à sauver d'innombrables vies en traitant des maladies auparavant incurables. Cela offre des avantages importants aux centaines de milliers de Québécois atteints de maladies rares, dont bon nombre ont une cause génétique.

Nous félicitons le gouvernement du Québec pour le leadership dont il a fait preuve en publiant le premier cadre canadien sur les maladies rares en juin 2022. Nous encourageons maintenant le gouvernement du Québec à passer à la prochaine étape, soit la mise en œuvre du plan d'action connexe, appuyé par les ressources appropriées pour assurer des résultats concrets positifs.

Avec le lancement imminent de la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares de Santé Canada, le moment est venu pour le Québec de présenter son plan d'action qui peut l'aider à utiliser sa part du financement fédéral pour offrir de meilleurs diagnostics, soins et traitements aux Québécois, tout en soutenant le secteur des sciences de la vie.

Sixième recommandation

Nous recommandons au gouvernement du Québec qu'il sensibilise davantage le gouvernement fédéral des impacts potentiels d'une nouvelle réglementation abusive de réduction des prix des médicaments et d'opter pour une approche équilibrée et prévisible afin de permettre aux Québécois d'avoir accès en temps opportun à de nouveaux médicaments et d'aider à prévenir un déclin d'investissements potentiels dans notre écosystème de recherche en santé et notre secteur des sciences de la vie.

Le secteur des sciences de la vie est important pour aider à protéger les Québécois contre des problèmes de santé comme la COVID-19 et d'autres maladies et affections graves et aussi pour sa

contribution à l'activité économique au Québec. Ce secteur soutient plus de 37,000 emplois et a généré plus de 4,8 milliards de dollars en retombées économiques directes au Québec en 2019¹⁰.

Le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la façon dont le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) réglemente le prix des médicaments brevetés. Pour mettre en œuvre ces changements, le CEPMB a publié à l'automne 2022 de nouvelles lignes directrices qui créeraient un régime de prix incertain et imprévisible pour le secteur des sciences de la vie.

Si elles sont adoptées, ces lignes directrices dissuaderont le lancement de nouveaux médicaments au Canada et auront des répercussions négatives profondes sur le secteur de la recherche et des sciences de la vie, qui contribue de façon importante à l'économie du Québec.

Nous recommandons ainsi que le gouvernement du Québec encourage le gouvernement fédéral et le CEPMB à adopter des lignes directrices tarifaires finales qui reflètent une approche plus équilibrée et prévisible en matière de prix des médicaments.

¹⁰ https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2022-2023/memoires/Memoire_MNC_Dec2021.pdf